

édito

Nouvelle année, nouveau numéro de **Briques** !

L'ensemble du comité éditorial vous souhaite une très belle année 2022 et vous transmet ses meilleurs vœux. 😊

Vous trouverez dans ce numéro un état des lieux régional des violences en secteur médicosocial, de la pharmacovigilance et de l'identitovigilance.

Vous retrouverez aussi quelques lignes sur la culture de sécurité en EHPAD et la présentation des dispositifs d'appui à la coordination.

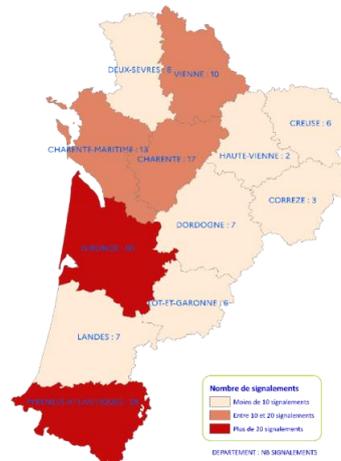
Bonne lecture !

Le comité éditorial

Les actes de violence en secteur médicosocial en Nouvelle-Aquitaine : état des lieux.

L'idée ici n'est pas de stigmatiser des territoires mais d'avoir une photographie à un moment donné du climat social en ESMS en région Nouvelle-Aquitaine. En effet la culture du signalement peut être plus ou moins développée entre départements et même entre établissements et donc plus ou moins influencer les résultats. Il est donc utile de considérer ces chiffres ventilés par département avec mesure.

Sur les 6 premiers mois de l'année 2021, le point focal de l'agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine a réceptionné 165 signalements relatifs à un acte de violence en ESMS. Les 3 départements qui arrivent en tête en termes de signalements (*carte de gauche*) sont respectivement la Gironde (36 % des signalements), les Pyrénées-Atlantiques (17 %) et la Charente (10,3 %). Un quart de notre région comptabilise ainsi 64 % des signalements reçus.



Après plus de 2 ans de crise sanitaire l'ARS souhaitait évaluer si la crise Covid 19 avait eu un impact vis-à-vis du nombre de signalements. Le nombre de signalements reçus sur le 1er semestre a été comparé aux 3 années précédentes.

De façon globale, les données issues de notre outil régional de surveillance montrent une tendance à la baisse sur 50 % du territoire (*en vert sur la carte de droite*), tandis que sur les 50 % restant c'est la situation inverse.

Nous vous encourageons à poursuivre la remontée d'informations auprès du point focal de l'ARS NA (ars33-alerte@ars.sante.fr) afin de préciser ces tendances.

Robin Le Barreau et Charlotte Tauzin, ARS NA



Néfopam et Epilepsie, encore des erreurs !

Le Néfopam est un analgésique non opioïde à action centrale indiqué dans les douleurs aiguës, notamment les douleurs post-opératoires. La forme injectable est très souvent prescrite en dehors des recommandations de l'AMM, par voie orale. Le mécanisme d'action n'est pas complètement élucidé. Les propriétés analgésiques pourraient être liées à l'inhibition du captage synaptique de la sérotonine, de l'adrénaline et de la dopamine, également à une action possible du néfopam sur la neurotransmission centrale médiée par le glutamate, ou par le biais d'un blocage des récepteurs des canaux sodiques voltage dépendants. Les effets indésirables liés à l'utilisation thérapeutique et au surdosage du néfopam sont principalement associés au système nerveux central, dont les convulsions et des crises généralisées, pouvant être d'issue fatale. (1-6)

Récemment, un nouveau signalement de prescription de néfopam chez un patient épileptique a été transmis au CRPV de Limoges. Le patient n'a heureusement pas pris le traitement n'ayant pas eu besoin de cet antalgique. Chaque année, des cas de convulsions chez des patients ayant des antécédents d'épilepsie à la suite de la prise de néfopam sont signalés à la pharmacovigilance.

Ce nouveau signalement est l'occasion de rappeler que, quelle que soit la voie d'administration, le néfopam est contre-indiqué en cas de convulsions ou d'antécédents de troubles convulsifs (1).

Centre régional de pharmacovigilance de Limoges.

Références :

- 1- Base de données publique du médicament <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/index.php>
- 2- Durrieu G et al. Overview of adverse reactions to nefopam: An analysis of the French Pharmacovigilance database *Fundamental and Clinical Pharmacology* 2007 ; 215 : 555-8
- 3- Novelli A et al. Nefopam inhibits calcium influx, cGMP formation, and NMDA receptor-dependent neurotoxicity following activation of voltage sensitive calcium channels. *Amino Acids*. 2005; 25 183–191.
- 4- ANSM. Réunion du Comité technique de Pharmacovigilance. Avril 2013
- 5- Kakkar M et al. Single dose oral nefopam for acute postoperative pain in adults. *Cochrane Database of Systematic Reviews* 2009, Issue 3.
- 6- Park Y et al. Status epilepticus caused by nefopam. *J Korean Neurosurg Soc*. 2014 ; 56 : 448-50

Dispositifs d'appui à la coordination (DAC) et qualité des parcours

La qualité renvoie à l'intention de l'amélioration de l'état de santé. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, l'état de santé ne se résume pas à l'absence de maladie ou d'infirmité. Il implique un état complet de bien-être physique, mental et social en lien avec le parcours de santé de chaque personne qui peut se révéler complexe compte tenu de l'âge, d'une pathologie ou d'une situation de handicap.

En Nouvelle-Aquitaine, [les dispositifs d'appui à la coordination \(DAC\)](#) mis en place par la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, sont constitués par les [Plateformes territoriales d'appui](#) (PTA). Ces dispositifs, développés depuis 2016 dans notre région, apportent un soutien aux professionnels et aux usagers pour répondre aux situations complexes et structurer les parcours de santé.

Elles assurent notamment l'évaluation globale des situations, une aide à la recherche d'intervenants, l'organisation des hospitalisations, le suivi des retours à domicile et la vigilance (...). Les DAC sont joignables grâce au numéro de téléphone régional unique : **0 809 109 109**.



Les actions des DAC, la coordination des professionnels entre eux et le déclouisonnement des secteurs sanitaire, médico-social, social et ambulatoire sont facilitées par le système d'information partagé Paaco-Globule, mis à disposition gratuitement de tous les professionnels qu'ils interviennent en structure ou en libéral. Le déploiement de Paaco-Globule est assuré par [le GIP ESEA](#).

Sophie Bardey et Odile de Rodat, ARS NA

La culture de sécurité en EHPAD

Dans la continuité des travaux portés sur la culture de sécurité en établissements de santé, la FORAP (Fédération des Organismes Régionaux et territoriaux pour l'Amélioration des Pratiques en santé) et les Structures Régionales d'Appui à la Qualité des Soins et la Sécurité des Patients lancent une campagne inter-régionale sur la culture de sécurité dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

La FORAP propose ainsi :

- un questionnaire en langue française validé dans le cadre du projet de recherche « EHPAGE » ;
- une première mesure nationale pour impulser des travaux sur les enjeux de la culture de sécurité en EHPAD

La culture de sécurité, c'est quoi ?

La culture de sécurité est un ensemble de manières de faire et de penser qui contribuent à la sécurité du résident et qui sont partagées au niveau de l'organisation : équipe de professionnels, EHPAD (*Haute Autorité de Santé* ; 2019).

Pourquoi mesurer la culture de sécurité ?

La culture de sécurité est essentielle pour mettre en œuvre efficacement des actions d'amélioration en matière de qualité et sécurité des soins et des accompagnements. Elle contribue aux performances des organisations et des pratiques. Ainsi, connaître son propre niveau de culture de sécurité avant la mise en place d'actions pour en favoriser sa progression est incontournable.

Sept dimensions seront questionnées : le travail en équipe, les effectifs, le respect des procédures, les transmissions et le partage d'informations, le circuit d'alerte et de retour d'expérience autour d'incidents, les attentes et actions des responsables concernant la sécurité des résidents et enfin l'organisation apprenante et la perception globale de la sécurité des résidents

Tout un programme à venir pour accompagner les EHPAD dans les dynamiques « qualité et gestion des risques » !

La campagne inter-régionale sera déployée entre mars et juin 2022 en Nouvelle-Aquitaine !

Maika Berrouet, CCECQA

Brèves en identitovigilance

- La cellule régionale d'identitovigilance (CRIV) a traité 23 signalements d'événements indésirables (EI) transmis par l'ARS en 2021 :
 - **9 en ESMS** (dont 7 EHPAD), tous liés à une erreur de distribution médicamenteuse par défaut d'identification secondaire ;
 - **14 en ES** : 2 en SSR, liés à une erreur d'administration médicamenteuse, 12 en MCO dont 2 liés à des problèmes d'identification primaire après un transfert d'usagers depuis un EHPAD.
 - Il est à noter que **9 des EI signalés sont relatifs à la radioprotection** (examen réalisé à la mauvaise personne). Parmi ceux-ci, 7 concernent des patients adressés depuis le service d'urgences de l'établissement.
- Une nouvelle *fiche de partage d'expérience* sur des erreurs d'identification a été publiée (n° 8). Elle est à retrouver sur la page [Gestion des risques en identitovigilance](#) du site *identito-na.fr*.
- La formation des référents en identitovigilance des établissements médicosociaux se poursuit en 2022. Rendez-vous sur la page [Actualités et agenda du site identito-na.fr](#) pour retrouver les informations utiles.
- Un [questionnaire d'autoévaluation spécifique aux structures médicosociales](#) est également disponible. Il permet d'identifier les actions à mettre en œuvre pour améliorer les pratiques d'identification des usagers dans ce secteur.
- Un [bilan d'étape du déploiement de l'identitovigilance](#) dans les établissements de santé de Nouvelle-Aquitaine a été publié par la CRIV. Cette opération de parangonnage régional sera renouvelée au cours du premier semestre 2022

Actualités

- Publication au JO le 30 décembre 2021 d'un arrêté (*texte 62*) reportant la mise en place de certaines dispositions de la **réforme sur les vigilances relatives aux produits de santé au 31 mars 2022**.
- Depuis le 17 janvier 2022 la **nouvelle organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine** est effective. Les activités de l'agence sont donc réparties sur deux directions métiers : la direction de l'offre de soins (DOS) et la direction de la protection de la santé et de l'autonomie (DPSA). Une délégation départementale (DD) est également présente dans chacun des départements de notre territoire.
- **L'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine/Guadeloupe vient de se doter d'un nouveau site Internet**. Vous retrouverez toutes nos actualités, évènements, outils et travaux sur les produits de santé ! Nous vous invitons également à nous suivre sur les réseaux sociaux **Twitter et LinkedIn**.
- Le **rapport annuel d'activité pour 2020 sur les évènements indésirables graves associés à des soins (EIGS)** a été [mis en ligne sur site de la HAS](#). En 2020, 83 % des EIGS ont été déclarés par les établissements de santé, 11 % par les structures médico-sociales et 4 % par des professionnels en ville. La proportion d'EIGS évitables reste majoritaire à 56 %.



- Les infections contractées lors des soins ne sont pas rares. Comment prévenir ces contaminations ? Que faut-il savoir aujourd'hui ? **Le livre « éviter les contaminations lors des soins »**, écrit par le Dr Anne-Gaëlle Venier, du CPIas Nouvelle-Aquitaine (et co-éditrice de Briques) apporte les données essentielles aux professionnels, étudiants en santé mais aussi cadres et enseignants en santé, en les agrémentant d'exemples et de solutions pratiques. Il amène le lecteur à s'interroger sur ses pratiques pour les améliorer. [Disponible en librairie et sur le site des éditions le coudrier](#).

- **Préparons l'après-COVID !** la mission nationale d'appui transversal à la prévention des infections associées aux soins MATIS présente sa dernière [boîte à outils sur le thème de la prévention des infections respiratoires](#).

Compatible avec le contexte COVID actuel mais surtout visant à préparer les professionnels et les usagers à l'après-COVID, cette boîte contient des outils d'évaluation, de formation et de communication pour que tous, nous soyons prêts à faire face aux pathologies à transmission respiratoire.

Les outils, gratuits et accessibles en ligne, sont utilisables par les professionnels exerçant en libéral, structures médico-sociales et établissements de santé : à découvrir ! Webinaire de présentation [ici](#).



Professionnels ou usagers, vous pouvez : [contacter l'équipe éditoriale pour adresser vos commentaires et vos propositions de contributions au bulletin](#) : ars-na-polguas@ars.sante.fr ; suivre l'actualité du bulletin et de ses followers sur Twitter : [@BriquesJournal](#) ; [vous inscrire ici pour recevoir les prochains avis de parution de Briques et/ou de Mires](#) ; [rester informés en consultant la page « actualités » du site rreva-na.fr](#).